



PREFET DES LANDES
- S.I.D.P.C.

TELECOPIE **URGENCE SIGNALEE**

A MONT DE MARSAN LE 25 JUILLET 2019

N° Télécopie : **05.58.06.58.46.**

N° Téléphone Standard Préfecture en cas de problème : **05.58.06.58.06**

RISQUE FEUX DE FORET – niveau de vigilance jaune / 2

DESTINATAIRE (pour action) :

Mesdames et messieurs les maires du département

DESTINATAIRE (pour info) :

SDIS (CTA/CODIS) 05-58-75-51-70

DDTM (SAR) 05-58-41-31-77

DFCI 05.58.07.43.70

COZ Sud Ouest 05-56-50-65-74

CORG 05-58-06-56-94

DDSP 05-58-75-05-86

ONF 05-58-06-89-30

SP de DAX 05 58 90 69 65

DMD

CONCESSIONNAIRES D'AUTOROUTE + DIR Conseil départemental

- Nombre de pages : 1

OBJET : Changement de niveau de vigilance « incendie de forêt ». – NIVEAU JAUNE/ 2

Conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie approuvé par arrêté inter-préfectoral du 20 avril 2016, la préfecture des Landes vous informe **du retour au niveau de vigilance jaune / 2 « risque incendie de forêt », sur une échelle de 5, à compter du vendredi 26 juillet 2019 - 00h00.**

Par conséquent, les mesures de restriction de circulation et de stationnement des véhicules à moteur, d'activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage ainsi que des activités ludiques et sportives sont levées.

Rappel : il est interdit à l'intérieur des bois, forêts landes et ce jusqu'à 200 mètres :

- d'utiliser du feu à l'air libre
- de fumer et de jeter des allumettes, mégots ou débris incandescents
- de tirer des feux d'artifice sans autorisation de la mairie
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac sauf autorisation du propriétaire
- d'utiliser des outils de débroussaillage thermique et de procéder à des incinérations forestières et brûlages dirigés sauf autorisation dûment délivrée par le maire.

Vous voudrez bien informer les professionnels de l'hôtellerie de plein air (campings, parcs résidentiels de loisirs, etc...) ainsi que les offices du tourisme situés sur votre commune .

IL VOUS APPARTIENT DE VOUS TENIR INFORME SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN APPELANT LE REPONDEUR D'INFORMATION au N° 05-40-25-40-20.

Pour le préfet et par délégation
le chef du SIDPC
Corentin BURGER